



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Nouvelles du conseil du 9 avril 2018

Autorisé

Les autorités ont été informées que l'Auberge du Relais, sur la route de Pierre-Pertuis, vient de recevoir une autorisation d'exploitation émanant de la Préfecture du Jura bernois.

Merci à Clientis

La Caisse d'épargne Clientis CEC a accordé son don habituel aux communes, celle de Sonceboz-Sombeval se voyant attribuer un montant de 13 944 francs exactement, à faire valoir sur ses charges en matière de prévoyance sociale.

Le Conseil municipal adresse ses chaleureux remerciements à la banque.

Pour la fête

Le Conseil municipal a décidé d'allouer une somme de 3000 francs à la traditionnelle Fête des trois sapins, qui se déroulera du 27 au 29 avril prochains. Rappelons que cette manifestation a lieu tous les deux ans.

Appel aux photographes

Le nouveau site internet de la commune est en cours de construction, par une entreprise spécialisée du vallon. Or si elle est évidemment très riche en vues anciennes -merci René Rimaz ! -, sa galerie photographique accueillerait volontiers des illustrations actuelles de la localité. Aussi le Conseil municipal invite-t-il chaleureusement la population à étayer ce site en lui offrant ses meilleures prises de vue. En bonne définition et de bonne qualité, les photographies peuvent être adressées, durant un mois, à l'adresse secretariat@sonceboz.ch; elles seront ensuite soumises aux autorités, qui en feront le tri. La carte de visite du village a tout à gagner de belles images !

Les fortins sous convention

Le Conseil municipal va signer tout prochainement une convention d'utilisation des fortins, avec la Société militaire historique de Bienne-Seeland. Cette dernière s'occupera de l'entretien de ces installations ; on en dénombre une dizaine sur le territoire communal. Une fois restaurés, certains de ces fortins seront ouverts à la visite, sur le principe en vigueur à Frinvillier.

On rappellera d'une part que la Commune municipale est propriétaire des fortins qui se trouvent sur son territoire, d'autre part que celui de la Vignerole (photo), dit « fortin du bas », fait déjà l'objet d'une convention avec la société susmentionnée.





Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Le Tour ici

Le Conseil municipal a été informé que le Tour de Romandie 2018 passera par la localité, en provenance de Bienne et en direction de Moutier, le 25 avril prochain durant la deuxième moitié de l'après-midi. Les horaires de passage prévisible seront annoncés dans la presse quotidienne et audiovisuelle. Des perturbations du trafic sont inévitables.

Sans plaque ?

Les autorités rappellent qu'il est interdit de stationner des véhicules hors d'usage et donc dépourvus de plaques d'immatriculation, sur les places privées aussi bien que sur la voie publique. L'agent municipal effectuera tout prochainement une tournée, en compagnie de la Police cantonale bernoise, pour recenser ces engins et signaler leurs propriétaires. Le Conseil municipal recommande donc aux intéressés de débarrasser au plus vite ces véhicules hors d'usage.

A la poubelle !

Les déchets de toutes natures doivent être jetés à la poubelle, et non sur la voie publique. Les autorités appellent à la collaboration de la population, en remerciant par avance toutes les personnes qui éviteront de jeter des débris sur les routes, les trottoirs, les talus et autres zones vertes. Elles rappellent au demeurant que la loi cantonale interdit formellement le littering ; toute personne surprise à abandonner un déchet, mégot de cigarette compris, est sujette à une amende. | cm